



Achat salon foire marseille

Par **angeletchou**, le **06/10/2013 à 14:01**

[fluo]bonjour[/fluo]

est il possible d'annuler l'achat du salon dans les 7 jours pour raison de place

[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **06/10/2013 à 14:20**

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Le délai de rétractation n'est pas applicable pour les achats effectués lors d'une foire-expo

Par **Phil34**, le **13/10/2013 à 11:41**

Bonjour,

Sauf si l'achat en question (en foire) est affecté d'un crédit à la consommation.

Salutations.